

les provinces atlantiques. Les établissements essentiels et les usines de traitement contribuent ensemble à plus de 8 p. 100 de la valeur totale nette de la production des denrées dans la région. Elles emploient plus de 6 p. 100 de la main-d'œuvre régionale, et les produits dérivés du poisson forment environ un cinquième de la totalité des exportations régionales. Cependant, au cours des dernières années l'industrie de la pêche a connu une période d'adaptation radicale et il n'existe pas en vérité de solution rapide à certains de ses problèmes—je suis le premier à le reconnaître.

Par exemple, sur la côte atlantique, nous avons une pêche hauturière très productive et riche en capitaux ainsi qu'une pêche côtière peu rentable et hautement saisonnière qui emploie une main-d'œuvre importante et rapporte peu à ceux qui en vivent. En outre, les 20 dernières années ont vu un changement essentiel. On est passé de l'industrie traditionnelle de la morue salée à celle, plus diversifiée, des produits dérivés du poisson frais et congelé. L'accroissement de l'exploitation des réserves de poisson, non seulement par le Canada mais par d'autres pays qui sont d'importants producteurs de poisson, ont entraîné une diminution des prises pour nos pêcheurs et la réduction des profits effectués sur leurs investissements. Si l'on considère l'ensemble de l'industrie, l'emploi a diminué dans les pêcheries car le déclin de la pêche côtière fait plus que contrebalancer l'essor de l'industrie de la pêche hauturière.

A mon avis, cette situation persistera et même s'aggravera au cours des années à venir, car il me semble que dans toutes les industries, les petits producteurs primaires indépendants disparaissent rapidement. Les navires plus puissants, les méthodes de pêche et le matériel nouveau et différent ainsi que l'usage de plus en plus répandu de matériel électronique font que la plupart des petits exploitants ont perdu contact avec la réalité actuelle.

A mon avis, les développements futurs de l'industrie de la pêche doivent être envisagés dans le contexte de l'expansion économique en général. Je sais que le ministre y travaille et qu'il nous a donné une idée de ce que nous pouvons espérer à l'avenir, mais nous autres, dans les provinces atlantiques, nous espérons que cela ne sera pas trop long. Nous attendons impatiemment le programme qu'il nous a laissé entrevoir de temps à autre.

Puisqu'il est évident que la pêche au large est plus productive, fournit un emploi plus stable et un revenu plus élevé, nous devons, à mon avis, envisager des programmes qui aideront nos pêcheurs à tirer profit de cette ressource. En effet, étant donné l'expansion qui prend place dans les flottes de pêche des

autres pays nous n'avons d'autre choix que d'accroître notre flottille de pêche hauturière si nous voulons tirer profit de cette industrie et offrir de nouveaux emplois à notre population. Quand on songe qu'en ce qui a trait au matériel de pêche nous, Canadiens, n'envoyons en mer qu'un tonneau pour 80 appartenant à d'autres pays, on commence à réaliser qu'il est temps, pour nous, de nous secouer, de faire le point et de saisir les occasions qui se présentent avant qu'elles soient saisies et mises à profit par d'autres.

Un autre fait intéressant est que la proportion de bateaux de pêche canadiens par rapport aux bateaux étrangers pêchant au large de nos côtes est d'environ 1 contre 22. Bien entendu, cette expansion de la pêche hauturière ne peut avoir lieu du jour au lendemain. Certains de nos pêcheurs côtiers ne sont plus assez jeunes ou ne sont plus physiquement capables de se lancer dans l'industrie de la pêche hauturière. Une partie de ces changements ne pourra donc se produire que lorsque des emplois deviendront disponibles dans d'autres domaines.

Voilà pourquoi nous attendons avec intérêt la mise en œuvre du programme de développement régional, dont nous avons tellement entendu parler au cours des élections, en juin...

L'hon. M. Stanfield: Et si peu depuis.

M. Crouse:...et si peu depuis. Tout programme de développement doit être orienté vers les jeunes, laissant la retraite éventuelle des pêcheurs plus âgés réduire progressivement leur nombre à un niveau plus acceptable, même si la chose prend un peu plus de temps qu'il ne serait souhaitable.

En encourageant les programmes qui favoriseront la pêche hauturière, il est à espérer que le nombre de pêcheurs côtiers sera réduit ce qui leur permettra d'accroître leurs prises et d'améliorer leur niveau de vie.

• (8.40 p.m.)

En résumé, je voudrais dire au ministre que si nous devons procéder à l'expansion méthodique d'une industrie moderne de la pêche, nous devons encourager l'évolution qui nous fait passer des petits navires de pêche côtiers aux plus grandes unités de pêche hauturière et aux techniques de pêche plus modernes. Afin d'y arriver, le ministre et ses collaborateurs doivent examiner plus attentivement l'actuel programme de subventions à la construction navale et relancer le programme d'aide aux navires de pêche. Il est évident que la mesure que nous considérons à présent ne répond plus à ces objectifs. Seule, elle ne permettra pas à nos pêcheurs côtiers, qui veulent construire des palangriers longs

[M. Crouse.]